

## PROXI FORMATION vous accompagne

Depuis plus de 15 ans, la ville de Gueugnon est agréée "Organisme de Formation" et dispense des formations pour adultes.

Proxi Formation, c'est la solution formation de proximité, pour les employeurs, leurs salariés et pour les particuliers.



Trouvez la pièce manquante à vos besoins en formation



## Le public concerné par nos formations

- des salariés mobilisant leur CPF et leur financement OPCA pour développer leurs compétences,
- des salariés en emploi Avenir pour réaliser 80 h de formation annuelle,
- des particuliers pour de la remise à niveau, la préparation de concours ou d'exams,
- des apprentis.

## Les offres de formation

### Remise à niveau et approfondissement

- mathématique (programme de la 6<sup>e</sup> à la terminale S)
- français (orthographe, grammaire, syntaxe, rédaction, vocabulaire...)
- anglais
- préparation concours administratifs

### Initiation et approfondissement

- bureautique : world, excel, gestion de messagerie...

### Sciences : préparation de concours

- aide-soignante
- auxiliaire de puériculture
- infirmière
- aide médico-psychologique



## Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) prend le relais du DIF (Droit Individuel de Formation) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le CPF est destiné aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux jeunes sortis sans qualification du système scolaire. Il suit chaque personne de son entrée dans la vie active jusqu'à la retraite.

Il a pour objet de donner à chacun les moyens d'évoluer professionnellement et de sécuriser son parcours professionnel, notamment en progressant d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle ou en obtenant une qualification dans le cadre d'une reconversion.



Les salariés à temps plein capitalisent 24 heures par an, jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par an jusqu'à la limite de 150 heures au total. Ce nombre d'heures peut être complété par les financements d'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) pour lesquels la plupart des entreprises versent une cotisation. Pour les personnes à temps partiel, leurs heures sont calculées au prorata du temps de travail effectué.

**POPULATIONS CONCERNÉES**

Salariés et demandeurs d'emploi **+ de 16 ans**

**ACCÈS**

Information sur vos droits acquis consultable en ligne à tout moment

**ATTACHÉ À LA PERSONNE**

Attaché à la personne et non plus au contrat de travail

Les heures cumulées sont conservées tout au long de la carrière, dans la limite du plafond autorisé, même en cas de changement d'employeur ou de chômage.

**MODE DE CALCUL DES HEURES CPF**

**150h max.** (hors compensation par entreprise)

**POUR LES SALARIÉS À TEMPS PLEIN**

0h **24h/an** → 120h  
120h **12h/an** → 150h

**POUR LES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL**

Les droits sont calculés proportionnellement (selon accord d'entreprise prévoyant des règles plus favorables au salarié)

## Les tarifs

- Niveau 1 (particulier) ..... 5 €/h
- Niveau 2 (convention entreprise/perfectionnement) .... 15 €/h
- Formation aux apprentis (anglais, français et mathématiques) ..... 6 €/h

## Les moyens du centre de formation

### 3 formateurs qualifiés et expérimentés

- Enseignement général
  - mathématique
  - français
  - anglais
- Formation bureautique
- Formation sciences

Proposition de pédagogies différenciées et adaptées en fonction du niveau de chacun.

Temps de formation individuel ou en petit groupe de niveau

### 3 salles de formation



Salle d'enseignement général



Salle de sciences



Salle de bureautique

## Une solution de formation près de chez vous

# PROXI FORMATION

N° d'agrément : 2671P002671

### RELAIS EMPLOI

47, rue de la Convention - 71130 GUEUGNON

Tél. 03 85 85 52 52

relais.emploi@ville-gueugnon.fr



# PROXI FORMATION



Une formation adaptée

Une performance augmentée

Des compétences développées

Une solution de formation près de chez vous

N° d'agrément : 2671P002671

### RELAIS EMPLOI

47, rue de la Convention - 71130 GUEUGNON

Tél. 03 85 85 52 52

relais.emploi@ville-gueugnon.fr